

Bayonne, le 09 janvier 2024

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

La Présidence de l'ASTPB souhaite affirmer et acter son engagement de service aux adhérents et aux salariés, conformément à notre mission première qui est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail et proposer un service de qualité à leur écoute et adapté à leurs besoins.

Conscient des enjeux liés aux fortes exigences de notre métier, répondant à une ambition que nous avons pour notre Association, son personnel et nos bénéficiaires, le service s'engage dans une démarche de progrès volontariste. Nous considérons que cet outil est stratégique pour notre service et garantit nos préoccupations dans l'atteinte de nos principaux objectifs :

- la satisfaction des adhérents et de leurs salariés,
- la gestion des ressources humaines indispensable pour répondre aux besoins des adhérents,
- la conformité des systèmes d'information et du traitement des données personnelles,
- le souci d'une saine et efficace gestion.

La confidentialité, l'impartialité, l'objectivité et le traitement équitable des entreprises adhérentes, quelle que soit leur taille, et des salariés suivis sont les principes que l'ensemble des acteurs et personnel du service (gouvernance, direction, équipe pluridisciplinaire) s'engage à tenir.

La politique de progression est la clef de tout système de management et ne peut s'obtenir que par l'amélioration programmée et constante des résultats. Je m'engage, au nom du Conseil d'Administration de l'ASTPB, à m'assurer de la mise en place d'une démarche d'amélioration continue en vue de l'obtention de la certification selon le référentiel AFNOR SPEC 2217, en favorisant la participation et la responsabilité de toutes et tous.

Le Président
Jean-Dominique DRONEAU

